

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

27 janvier 2014

SOMMAIRE

Builders Insurance Holdings S.A 11394	Lireto Invest S.A
ColFin Grand Cul-de-Sac Funding S.à r.l.	LSF5 Giga Investments S.àr.l 11381
11406	Luxembourg Patent Company S.A 11381
CP Steel Luxco S.à r.l	Malone Investments S.à r.l
Etincelle Private S.A11409	Millipore International Holdings S.à r.l 11386
Etincelle Private S.A. SPF11409	Muisca S.A
European Media Holding III S.à r.l 11417	Nardoa Investments S.à r.l
Faenza Holding S.à r.l11409	NBIM Nerva S.à r.l
FI Corporate Reinsurance11397	Neossem S.à r.l
F.I.S. Real Estate S.A	Nexar Capital Group S.C.A
Fushi Copperweld Europe S.à r.l 11414	Odyssey Opportunities 17 S.à r.l 11385
Geosite LM Sàrl11413	Op Breetdreisch S.A
Geosite M S.à r.l11414	Opticorp S.A
Green Partners S.C.A 11378	Organ Holding S.A
Guldensporen Financieringsmaatschappij	ProLogis Belgium II S.àr.l11411
S.A11380	Remifin S.A
H2O Finland LuxCo S.à r.l	Remora Luxco II
H2O LuxCo S.à r.l11414	Rom Holding S.A
HT WD Objekt II S.à r.l	RS. Automobile S.àr.l 11386
Immofound S.A11378	Sarasin Investmentfonds11405
Immo Trigatti11380	Société pour la coopération des intérêts
Jost S.A 11424	économiques11416
Kauri Cab Arminius11423	Socovac S.à.r.l
KED Resources Luxembourg 1 S.à r.l 11387	Solaz Energy S.A11405
Kippin S.A11413	Solfado S.A
Knight Lux 3 S.à r.l	



Immofound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville. R.C.S. Luxembourg B 114.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013177888/11.

(130217216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Green Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.577.

L'an deux mille treize le trente octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Green Partners S.C.A.", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70 route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128577 (la «Société»), constituée suivant acte reçu le 23 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1528 du 23 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 7 novembre 2011 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 3064 du 14 décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Karremans, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quarante-huit (98.448) actions de Catégorie A et les dix mille neuf cent cinquante-huit (10.958) actions de Catégorie B, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Constat de la dissolution de la Société par expiration de son terme, le 23 novembre 2012, et de la mise en liquidation volontaire qui en résulte depuis cette date et ratification, pour autant que de besoin de la mise en liquidation; constat que depuis sa dissolution et mise en liquidation, la Société n'a existé que pour les besoins de sa liquidation et n'a entrepris aucun acte autre que lié à sa liquidation;
 - 2. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 23 novembre 2012 (les «Comptes de Clôture»);
- 3. Décharge à Green Partners Investment Management S.A., gérant commandité de la Société (le «Gérant Commandité»), aux membres du conseil de surveillance et à Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises de la Société, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des Comptes de Clôture qui correspond à la dissolution et mise en liquidation de la Société;
 - 4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
 - 5. Approbation des comptes intérimaires de la Société au [30 septembre 2013] (les «Comptes Intérimaires 2013»);
- 6. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 34.586,- (trente quatre mille cinq cent quatre vingt six Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 109.406,- (cent neuf mille quatre cent six Euros) à EUR 74.820,- (soixante et quatorze mille huit cent vingt Euros), par annulation de 34.586 (trente quatre mille cinq cent quatre vingt six) actions dont 31.130 actions de catégorie A et 3.456 actions de catégorie B sans remboursement aux actionnaires avec mise en réserve qui sera distribuable à partir de l'expiration du délai de 30 jours suivant la publication de l'acte notarié constatant la réduction de capital;

Modification afférente de l'article 5 des statuts;

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:



Première résolution

L'assemblée constate la dissolution de la Société par expiration de son terme, le 23 novembre 2012, et la mise en liquidation volontaire qui en résulte depuis cette date et décide de ratifier, pour autant que de besoin, la mise en liquidation.

L'assemblée constate que depuis sa dissolution et mise en liquidation, la Société n'a existé que pour les besoins de sa liquidation et n'a entrepris aucun acte autre que lié à sa liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au Gérant Commandité, aux membres du conseil de surveillance et à Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des Comptes de Clôture qui correspond à la dissolution et mise en liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société GREEN PARTNERS INVESTMENT MANAGEMENT S.A. ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70 route d'Esch, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 123209 (le «Liquidateur»).

L'assemblée décide de que:

- le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société,
- dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.
- le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires,
 - le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation,
- il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver les Comptes Intérimaires 2013.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 34.586,- (trente quatre mille cinq cent quatre vingt six Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 109.406,- (cent neuf mille quatre cent six Euros) à EUR 74.820,- (soixante quatorze mille huit cent vingt Euros), par annulation de 34.586 (trente quatre mille cinq cent quatre vingt six) actions dont 31.130 actions de catégorie A et 3.456 actions de catégorie B sans remboursement aux actionnaires avec mise en réserve qui sera distribuable à partir de l'expiration du délai de 30 jours suivant la publication du présent acte notarié constatant la réduction de capital au Mémorial, Recueil Spécial C.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 74.820,- (soixante quatorze mille huit cent vingt Euros) divisé en soixante sept mille trois cent dix-huit (67.318) actions de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A») qui seront détenues par les Associés Commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de leur participation limitée dans la Société et sept mille cinq cent deux (7.502) actions de Catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par l'Associé Commandité (les «Actionnaires de Catégorie B»), en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le(s) mandataire(s) des comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. GIBERT, O. KARREMANS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/49967. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013177821/97.

(130216823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.



Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 60.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177842/10.

(130217087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Immo Trigatti, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 23.224.

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois TRIGATTI PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 19 janvier 2009, publié au Mémorial C no 339 en date du 16 février 2009 et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro 144.269,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Armand TRIGATTI, maître-façadier, né à Esch/Alzette, le 24 mars 1945, demeurant à L-1232 Howald, 77, rue Ernest Berens, et,

Madame Sandra TRIGATTI, maître en sciences économiques, née à Luxembourg, le 16 avril 1969, demeurant à L-5838 Fentange, 23, An Duelem.

Laquelle comparante, représentée comme il a été dit, déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée IMMO TRIGATTI S.à r.l., avec siège social à L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové,

constituée originairement sous forme d'une société en commandite simple sous la dénomination ENTREPRISE TRI-GATTI FRERES en date du 8 mai 1978, publié au Mémorial C no 164 du 2 août 1978, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph GLODEN en date du 30 janvier 1995, publié au Mémorial C no 245 en date du 7 juin 1995.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph GLODEN en date du 19 janvier 2009, publié au Mémorial C no 544 du 12 mars 2009.

Laquelle associée, en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se déclare dûment convoquée et dont elle déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, prend la décision suivante:

Décision unique

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social en insérant deux alinéas supplémentaires entre les deuxième et troisième alinéas de l'article 2 des statuts avec la teneur suivante:

- « **Art. 2.** (...) La société pourra contracter des emprunts et/ou accorder tous concours, prêts, avances et/ou garanties sous quelque forme que ce soit, et notamment se porter caution réelle et solidaire pour tiers et envers de tiers.
- La société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui feront partie du même groupe de sociétés.(...)»

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Trigatti, Trigatti, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: EAC / 2013 / 16521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.



POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177863/49.

(130217418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Luxembourg Patent Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 41.581.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 11 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013177999/13.

(130217328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

LSF5 Giga Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177988/10.

(130217178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Lireto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177981/10.

(130216878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

NBIM Nerva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.482.647,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.917.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 12 décembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Bengt Ove Enge de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- d'accepter la démission de M. Michael Chidiac de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- d'accepter la démission de M. Paul B.W.L. Lamberts de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
 - d'accepter la démission de M. Karsten Kallevig de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- d'accepter la démission de Mme Nina Kathrine Hammerstad de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- de nommer M. Sebastian Huergo, né le 30 janvier 1973 à Jujuy, Argentine et résidant au 28, Sainfoin Road, SW17 8EP, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;



- de nommer M. Per Arne Eriksen, né le 18 août 1973 à Oslo, Norvège et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. Rupert Robinson, né le 04 mai 1969 à Barnston, Royaume-Uni et ayant son adresse privé au 72, boulevard Napoléon 1 ^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais, au 15 décembre 2013, constitué des personnes suivantes:

- M. Sebastian Huergo;
- M. Per Arne Eriksen; et
- M. Rupert Robinson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178086/33.

(130217041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Nardoa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.723.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the tenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr. Albert VILA JOSA, company director, born in Lleida (Spain) on May 20, 1978, residing at Nou 8, 25123 Torrefarrera, Lleida (Spain),

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Nardoa Investments S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 168723, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on March 23, 2012, published in the Mémorial C number 1470 of June 13, 2012 (the "Company").
- 2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
 - 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.



Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 850.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille treize.

Le dix décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Albert VILA JOSA, administrateur de sociétés, né à Lleida (Espagne) le 20 mai 1978, demeurant à Nou 8, 25123 Torrefarrera, Lleida (Espagne),

représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "Nardoa Investments S.à r.l." ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 168723, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1470 du 13 juin 2012 (la "Société").
- 2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.
 - 3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.
 - 4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 850,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2013. Relation GRE/2013/5094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178072/97.

(130217850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Nexar Capital Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.334.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 23 décembre 2013

Les actionnaires de la Société:

- approuvent le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation de la Société;
- donnent décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 23 décembre 2013;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: c/o Union Bancaire Privée (Europe) S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Nexar Capital Group S.C.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013181762/21.

(130221601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Neossem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 181.036.

Extrait d'une décision des associés

En date du 17 décembre 2013, les associés ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social au 70, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg.

La société prend également acte du changement d'adresse de Monsieur Marek KACZMAREK et Madame Renata KACZMAREK, associés et gérants, demeurant désormais au 15, Enner den Thermen, L-9137 Schieren.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marek KACZMAREK / Renata KACZMAREK

Les gérants

Référence de publication: 2013181768/15.

(130220843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Op Breetdreisch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.797.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24/12/2013. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2013181784/12.

(130221421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Opticorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181785/10.

(130221017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Odyssey Opportunities 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 104.186,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 138.436.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 23 décembre 2013 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Nicholas James Humphries demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP -Londres (Royaume-Uni) en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée
- Révoquer Monsieur Alexander Leslie John King de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.
 - Reconnaitre que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Jonathan Boyes

Mr Nic Humphries

Le siège social de l'associé unique Software Luxembourg (Holdco 2) S.à r.l. a changé et est à présent au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013181777/24.

(130221459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Organ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.119.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 23 décembre 2013

Le siège social de la société est transféré au 17 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à BRIEY (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société, pour une durée de deux ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ORGAN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013181787/17.

(130221009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.



Rom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 décembre 2013:

- Monsieur Raphaël EBER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Sébastien BOMBENGER, démissionnaire en date du 13 décembre 2013.
- Mesdames Anna WIAZ et Tanja BERNAT, domiciliées professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de Mesdames Viviane HENGEL et Caroline FELTEN, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour: ROM HOLDING S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013181871/20.

(130222090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

RS. Automobile S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 116, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.164.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181873/10.

(130221477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Remora Luxco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.608.

En date du 2 décembre 2013, le gérant de classe B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

An Kelles

Mandataire

Référence de publication: 2013181843/14.

(130222051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 359.091.330,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

Par la présente et en ma qualité de Gérant de Classe B, je vous informe du changement de mon adresse professionnelle du 2a Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 23 décembre 2013.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Richard LENERTZ.

Référence de publication: 2013181717/13.

(130221956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

KED Resources Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.564.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty thousand eight Canadian Dollars (CAD 40.008,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145702,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 25, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "KED Resources Luxembourg 1 S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by eight hundred thousand (800.000) shares of five cents (USD 0,05) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such shares at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such premium.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.



- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to



believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Koch-Ex Luxembourg S.a r.l., prenamed, subscribes eight hundred thousand (800.000) shares with a nominal value of five cents (USD 0,05) each and pays them up in the aggregate amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) together with a share premium in the amount of one billion eighty-six million one hundred sixteen thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 1.086.116.940,00), by contribution in kind in the total amount of one billion eighty-six million one hundred fifty-six thousand nine hundred forty United States Dollars (USD 1.086.156.940,00) consisting in:

- all the eight hundred thousand (800.000) shares held by Koch-Ex Luxembourg S.a r.l., prenamed, representing the entire share capital of KED Resources Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;
- all the eight hundred thousand (800.000) shares held by Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of KED Resources Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register; and



- all the eight thousand three hundred ninety-six (8.396) shares held by Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prenamed, in Koch Exploration Canada ULC, an unlimited liability company established and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 1500, 111-5 th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 3Y6, Canada and registered with the Registrar of Corporations of Alberta (Canada) under number 2015773555 (altogether the Shares).

Evidence of the contribution' existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind have been given by:

- a balance sheet dated November 25, 2013 of Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prenamed, "certified true and correct" by its managers;
- a contribution declaration of Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Shares.

Effective implementation of the contribution

Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, the latter being legally and conventionally freely transferable;
- the Shares have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Shares;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Ross A. Goering, company manager, born September 11, 1967 in Newport News, Virginia, United States of America, with professional address at 4111, E. 37 th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;
- Mr. David J. May, company manager, born May 29, 1967 in Miami, Florida, United States of America, with professional address at 4111, E. 37 th Street North, Wichita, Kansas 67220, United States of America;

Category B managers:

- Mr. Olivier Ferres, jurist, born on July 29, 1961 in Montpellier, France, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7 Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - 2. The address of the Company is fixed at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois Luxembourgeoises, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de quarante mille huit Dollars Canadiens (CAD 40.008,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145702,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 25 novembre 2013.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès les Statuts).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «KED Resources Luxembourg 1 S.à r.l.».
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les exigences des dispositions alors applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut avoir des bureaux et succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales, et sera remboursable ou distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cette prime.

- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'un société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération. Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les



décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prénommé, souscrit les huit cent mille (800.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune et les libère entièrement pour leur valeur totale d'un montant de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un milliard quatre-vingt-six millions cent seize mille neuf cent quarante Dollars Américains (USD 1.086.116.940,00), par apport en nature d'un montant total d'un milliard quatre-vingt-six millions cent cinquante-six mille neuf cent quarante Dollars Américains (USD 1.086.156.940,00) consistant en:

- l'ensemble des huit cent mille (800.000) parts sociales que Koch-Ex Luxembourg S.à r.l. détient et représentant la totalité du capital social de KED Resources Luxembourg 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois Luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de quanrante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
- l'ensemble des huit cent mille (800.000) parts sociales que Koch-Ex Luxembourg S.à r.l. détient et représentant la totalité du capital social de KED Resources Luxembourg 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois Luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; et
- l'ensemble des huit mille trois cent quatre-vingt-seize (8.396) actions que Koch-Ex Luxembourg S.à r.l. détient dans Koch Exploration Canada ULC, une unlimited liability company établie et existante selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au Suite 1500, 111 -5 th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 3Y6, Canada et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la Province d'Alberta (Canada) sous le numéro 2015773555

(toutes ensemble les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 25 novembre 2013 de Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prénommée, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Parts Sociales apportées.

Réalisation effective de l'apport

Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:



- elle est seule propriétaire sans restrictions des Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, cellesci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Parts Sociales n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., prénommée, ne détient de droit sur les Parts Sociales;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Ross A. Goering, gérant de société, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 4111, E. 37 th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique;
- M. David J. May, gérant de société, né le 29 mai 1967 à Miami, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 4111, E. 37 th Street North, Wichita, Kansas 67220, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de catégorie B:

- M. Olivier Ferres, juriste, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- M. Christophe Gaul, gérant de société, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 7 Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: de La Guéronnière, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15620. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175848/413.

(130214095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Builders Insurance Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 180.477.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013178570/13.

(130217895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.



HT WD Objekt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 167.718.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebenundzwanzigsten November

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r. l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167671,

Eigentümerin von 925 (neunhundertfünfundzwanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der HT WD Objekt II S. à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167718 darstellen,

hier vertreten durch Frau Karolina RICHARD, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Gesellschaft HT WD Objekt II S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 23. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1130 vom 04. Mai 2012.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt."

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55752. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 16. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013175772/51.

(130214427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.



Muisca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.352.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MUISCA S.A." ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 50.352,

avec un capital souscrit de fixé à cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-), divisé en vingt-deux mille (22.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 267 du 16 juin 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2003, publié au Mémorial C, volume 497, du 8 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carmen IECLE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, demeurant professionnellement à 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.100,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carmen IECLE, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2013. Relation GRE/2013/4904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013174987/63.

(130213491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 27.912.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le dix décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

La société anonyme «SVB Finance S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 75.646,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «FI CORPORATE REINSURANCE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 27.912,

a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, le 20 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 186 du 9 juillet 1988;

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 576 du 28 mars 2011.

- II.- Que le capital social de la société anonyme «FI CORPORATE REINSURANCE S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
- III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «FI CORPORATE REINSURANCE S.A.».
- IV.- Que l'activité de la société «FI CORPORATE REINSURANCE S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «FI CORPORATE REINSURANCE S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2013. Relation GRE/2013/5092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013177788/54.

(130217712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Malone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.659.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

- Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 as amended and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is "Malone Investments S.à r.l.".
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and



brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usu-fructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.



The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2014.



Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,100.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:



- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "Malone Investments S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.



Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agrées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.



Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée: Gérante de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pouvoirs

La comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

La comparante donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.



DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 décembre 2013. Relation GRE/2013/4977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013178016/365.

(130216612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Solaz Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.417.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013181938/13.

(130221024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Solfado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.136.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181939/11.

(130221867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 octobre 2013 a décidé:

- I. de ratifier la cooptation de Madame Odile RENNER en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Annemarie Arens en date du 15 mars 2013;
- II. de nommer Monsieur Urs OBERER en tant qu'administrateur pour une période d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;

III. de renouveler le mandat de:

Monsieur Nils OSSENBRINK

Taunusanlage 17, D-60325 Frankfurt am Main

Monsieur Hans-Peter GROSSMANN

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Madame Francine KEISER

35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Madame Odile RENNER

8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg

Monsieur Dieter STEBERL

- 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;
 - IV. de renouveler le mandat de:



Deloitte S.A.

560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour SARASIN INVESTMENTFONDS Société d'investissement à capital variable RBC Investor Services Bank S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2013181900/34.

(130220534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Socovac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 65.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181933/9.

(130221607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

CP Steel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 170.925.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°67857 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177678/10.

(130216768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ColFin Grand Cul-de-Sac Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 179.985.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of December Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ColFin Grand Cul Funding, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5386624, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and its principal place of business at 2450 Broadway, 6 th Floor, Santa Monica, California 90404, (USA),

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal dated December 9, 2013.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of ColFin Grand-Cul-de-Sac Funding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 179985, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, on August 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23 October 2013 under number 2639 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, declared that the resolutions, subject of the present deed, related to the following agenda:



Agenda

- 1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) at the exchange rate as at 28 August 2013 of EUR 1 = USD 1.3347 and subsequent amendment of the par value of the shares of the Company to one US cent (0.01 USD) by splitting the existing shares into 1,681,722 shares of 0.01 USD each, effective as of 28 August 2013.
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,182.78 (five thousand one hundred eighty-two United States Dollars seventy-eight cents) so as to raise it from its current amount of USD 16,817.22 (eighteen thousand eight hundred seventeen United States Dollars twenty-two cents) to USD 22,000.- (twenty-two thousand United States Dollars) by the issue of 518,278.- (five hundred eighteen thousand two hundred seventy-eight) new shares with a par value of USD 0.01.- (one US cent), to be fully paid up through a contribution in cash;
 - 3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares by way of a contribution in cash;
 - 4. Amendment of first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

Consequently and in accordance with the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), using the EUR/USD exchange rate of 1.3347 as fixed on 28 August 2013 and as set on the European Central Bank website.

As a result of this conversion, the share capital amounts to USD 16,817.22 (sixteen thousand eight hundred seventeen US Dollars and twenty-two cents), effective as of 28 August 2013.

The Sole Shareholder further resolves to amend the par value of the shares to one US cent (USD 0.01) by splitting the existing shares into 1,681,722 (one million six hundred eighty-one thousand seven hundred twenty-two) shares with a nominal value of one US cent (USD 0.01) each, effective as of 28 August 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,182.78 (five thousand one hundred eighty-two US Dollars and seventy-eight cents) so as to raise it from its current amount of USD 16,817.22 (sixteen thousand eight hundred seventeen US Dollars and twenty-two cents) to USD 22,000.- (twenty-two thousand United States Dollars) by the issue of 518,278 (five hundred eighteen thousand two hundred seventy-eight) new shares with a par value of USD 0.01 (one US cent) (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by a contribution in cash.

Subscription - Payment

The sole shareholder hereby declares that it subscribes for all the 518,278 shares newly issued by the Company and that it fully pays up such shares by means of a contribution in cash in an aggregate amount of 5,182.78 (five thousand one hundred eighty-two US Dollars and seventy-eight cents), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the payment of the contribution in cash has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the contribution on the Company's bank account.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows: 35. Share capital

The share capital of the Company is Twenty-two thousand (USD 22,000) divided into two million two hundred thousand (2,200,000) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollars cent) (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The rest of Article 5 remains unchanged."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ColFin Grand Cul Funding, L.L.C., a limited liability company, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, (USA), enregistrée auprès de «Delaware Division of Corporations» sous le numéro 5386624,

représentée aux présentes par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 9 décembre 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec l'acte aux formalités de l'enregistrement,

La comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de ColFin Grand-Cul-de-Sac Funding S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179985, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 28 août 2013, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 octobre 2013 sous le numéro 2639 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de la convocation, a déclaré que les résolutions, objet du présent acte, portaient sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar américain (USD) au taux de change applicable au 28 août 2013, de EUR 1,- = USD 1,3347 et modification subséquente de la valeur nominale des parts de la Société fixée à un US cent (0,01 USD) en fractionnant les parts existantes en 1.681.722 parts de 0,01 USD chacune, avec effet au 28 août 2013.
- 2. Augmentation du capital social de la Société à hauteur d'un montant de USD 5.182,78 (cinq mille cent quatre-vingt-deux mille US Dollars soixante-dix-huit cents) afin de le porter de son montant actuel de USD 16.817,22 (seize mille huit cent dix-sept US Dollars vingt-deux cents) à USD 22.000,- (vingt-deux mille US Dollars) par la création et l'émission de 518.278 (cinq cent dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un US cent), à libérer intégralement en numéraire,
 - 3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire,
- 4. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société. Par suite et conformément aux points de l'ordre du jour, la comparante a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société, soit l'Euro (EUR), en Dollar américain (USD) au taux de change de EUR 1 = USD 1,3347, tel que fixé au 28 août 2013 et publié sur le site internet de la Banque Européenne Centrale. Par suite de cette conversion, le capital de la Société s'élève à USD 16,817.22 (seize mille huit cent dix-sept US Dollars vingt-deux cents) avec effet au 28 août 2013.

L'Associé Unique décide en outre de modifier la valeur nominale des parts sociales qu'il fixe à un US cent (USD 0,01) en fractionnant les parts existantes en 1.681.722 parts d'une valeur nominale de 0,01 USD chacune, avec effet au 28 août 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur d'un montant de USD 5.182,78.- (cinq mille cent quatre-vingt-deux mille US Dollars soixante-dix-huit cents) afin de le porter de son montant actuel de USD 16.817,22 (seize mille huit cent dix-sept US Dollars vingt-deux cents) à USD 22.000,- (vingt-deux mille US Dollars) par la création et l'émission de 518.278 (cinq cent dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un US cent), à libérer intégralement en numéraire.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire la totalité 518,278 nouvellement émises par la Société et les libérer intégralement par voie d'apport en numéraire d'un montant global de USD 5.182,78 (cinq mille cent quatre-vingt-deux USD soixante-dix-huit cents) qui est entièrement affecté au compte du capital de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport en numéraire a été donnée au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage confirmant la mise à disposition du montant de l'apport sur le compte bancaire de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:



" **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille Dollars américains (USD 22.000,-) représenté par deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US cent (USD 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

Le reste de l'article reste inchangé».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56974. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013177641/152.

(130216897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Faenza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.729.

La société Faenza Holding S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que suite à une résolution des actionnaires du 28 novembre 2013:

- 1. Monsieur Bruno Schick, né le 4 septembre 1971 à Ehingen (Allemagne) et ayant comme adresse professionnelle Neue Mainzer Strasse 52, D-60311 Frankfurt am Main
- 2. Monsieur Guy Davison, né le 21 juillet 1957 à Tonbridge (Royaume-Uni) et ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni

ont été nommés gérants de la société Faenza Holding S.à r.l. avec effet immédiat et pour une période indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Faenza Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013177767/19.

(130216849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Etincelle Private S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Etincelle Private S.A. SPF).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.880.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ETINCELLE PRIVATE S.A. SPF", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 159880) constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1251 du 09 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.



L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana GONCALVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières SOPARFI.
 - 2) Modification du premier paragraphe de l'article 1 er des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:
 - « Art. 1 er §1. Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de ETINCELLE PRIVATE S.A.
 - 3) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:
- « Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

- 4) Suppression du dernier paragraphe de l'article 3 des statuts relatif aux investisseurs.
- 5) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»
 - 6) Acceptation de la démission des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A.
 - 7) Nomination d'un nouvel administrateur unique.
 - 8) Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 1 ^{er} , l'article 2 et l'article 11 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

- « Art. 1 er §1. Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de ETINCELLE PRIVATE S.A.»
- « **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.



La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 3 des statuts relatif aux investisseurs.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A. et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer un nouvel administrateur unique, à savoir Monsieur Martin RUTLEDGE, né le 29 juin 1950 à Antrim, Irlande du Nord, demeurant au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. HUPKENS, C. RACOT, S. GONCALVES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16160. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013177742/89.

(130217352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177766/9.

(130217368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ProLogis Belgium II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 76.431.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Superholding III B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 56652585, duly represented by its sole managing director Prologis Directorship II B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 34222217, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as managing director of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Belgium II S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 13 th June 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 768 of 19 th October 2000 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;



- that Prologis Superholding III BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
 - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
 - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis Superholding III BV, une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 56652585, représentée par son gérant unique Prologis Directorship II B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34222217, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature,

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Belgium II S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 13 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 du 19 octobre 2000 (la («Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
- que Prologis Superholding III BV Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;



- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56716. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178126/99.

(130217588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Kippin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.469.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2013.

Le siège social est transféré au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour la société

KIPPIN S.A.

Référence de publication: 2013177935/11.

(130216811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Geosite LM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.722.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 05 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI ^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- GEOSITE LM S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1930 LUXEMBOURG, 22 avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse.

Ledit jugement a ordonné aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 26 décembre 2013.

Pour extrait conforme Me Joëlle NICLOU *Le liquidateur*

Référence de publication: 2013181503/16.

(130221908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.



Geosite M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.243.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 05 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI ^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- GEOSITE M S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1930 LUXEMBOURG, 22 avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse.

Ledit jugement a ordonné aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 26 décembre 2013.

Pour extrait conforme Me Joëlle NICLOU *Le liquidateur*

Référence de publication: 2013181504/16.

(130221903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

H2O Finland LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 116.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 decembre 2013. Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013181565/11.

(130221589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 122.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 decembre 2013.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013181566/11.

(130221590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Fushi Copperweld Europe S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.796.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of November.

Before Us M ^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"Fushi Copperweld Inc", a public limited company incorporated and existing under the laws of the State of Nevada, USA, registered with the Commercial Recording Division of the Office of the Secretary of State, Nevada, under the number C5981-1982, having its registered office at 202 South Minnesota ST, Carson City, 89703, Nevada, USA and its operation office at 1 Shuang Qiang Road, Jinzhou District, Liaoning Province, Dalian, P.R.C 116100,"

here represented by Mr. Gérald STEVENS, lawyer, residing professionally at 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Fushi Copperweld Europe S.à r.l." a private limited liability company (a société à responsabilité limitée), established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du



Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 163796 (the "Company"), has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 3 October 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2840 of 31 November 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 01 October 2013 pursuant to the deed received by the undersigned notary, not yet published in the Memorial C;

- That the appearing person is the sole current member (the "Sole Member") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the subscribed capital by two million Euros (2,000,000.-EUR), so as to raise it from its present amount of four million four hundred and fifty thousand Euros (4,450,000.-EUR) to six million four hundred and fifty thousand Euros (6,450,000.-EUR), without the creation and issue of new shares.

Intervention - Subscription - Payment

There now appears Mr. Gérald STEVENS, prenamed, who declares to subscribe in the name of the sole shareholder the whole capital increase and to pay the capital increase in cash, so that the amount of two million Euros (2,000,000.-EUR) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Member decides to amend the article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at six million four hundred and fifty thousand Euros (6,450,000.-EUR), represented by four thousand four hundred and fifty (4,450) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand six hundred Euros (2,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"Fushi Copperweld Inc", une société de droit de l'Etat de Nevada, Etats-Unis, immatriculée à la Division du registre commercial du Bureau du Secrétariat de l'Etat de Nevada sous le numéro C5981-1982, ayant son siège social à 202 South Minnesota ST, Carson City, 89703, Nevada, USA et son siège d'opération au 1 Shuang Qiang Road, Jinzhou District, Liaoning Province, Dalian, P.R.C 116100,

ici représentée par Monsieur Gérald STEVENS, avocat, demeurant professionnellement à 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Fushi Copperweld Europe S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163796, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2040. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 01 octobre 2013, en vertu de l'acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C;



- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000.-EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent cinquante mille euros (4.450.000.-EUR) à six millions quatre cent cinquante mille euros (6.450.000.-EUR) sans création et émission de parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Gérald STEVENS, préqualifié, lequel déclare au nom et pour le compte de l'Associée Unique souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions d'euros (2.000.000.-EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions quatre cent cinquante mille euros (6.450.000.-EUR), représenté par quatre mille quatre cent cinquante (4.450) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille six cents euros (2.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. STEVENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. LAC/2013/51573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168210/106.

(130205106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

COINT - Corporation, Société pour la coopération des intérêts économiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 19, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 18.106.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 4 décembre 2013, enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2013, DIE/2013/14975.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «Société pour la coopération des intérêts économiques», en abrégé «COINT-Corporation», ayant son siège social à L-9560 Wiltz, 19, rue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMANN, alors notaire de résidence à Bascharage en date du 16 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations numéro 47 du 9 mars 1981. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1435 du 13 juillet 2010.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1359 du 8 juin 2013.



Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège social de la société, à savoir à L-9560 Wiltz, 19, rue du X Septembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178221/24.

(130217761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

European Media Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.025.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FRIENDS OF INNOVA5/ L.P., a foreign limited partnership, incorporated under laws of the Cayman Islands having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman registered in the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-29764

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

- **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").
- **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name of "European Media Holding III S.à r.l."
- Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.



- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 8.** Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder's meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager and one (1) B manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of one Category A Manager or one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

- **Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder's meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10 th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.



Art. 16. Each year, with reference to December 31 st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

- 1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
- 2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
- 3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend

- **Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10 th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

FRIENDS OF INNOVA/5 L.P	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500. - EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at five. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Managers category A:

- Mr Christophe Davezac, born on February 14 th , 1964, in Cahors (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Quentin de Neve de Roden, born on May 27 $^{\rm th}$, 1975 in Ixelles (Belgium), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Chafaï Baihat, born on June 8 $^{\rm th}$, 1983 in Forbach (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Managers category B:

- Mr Iain Haggis, born on December 9 th , 1961 in Epsom (England), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35 th floor, 00-124 Warsaw, Poland;



- Mr Krzysztof Krawczyk, born on December 8 th , 1975 in Warsaw (Polland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35 th floor, 00-124 Warsaw, Poland.

The Company shall be bound by the sole signature of a manager A or a manager B.

2) The registered office is established in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FRIENDS OF INNOVA5/ L.P., société de droit des îles Caïmans, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman enregistrée auprès de «Registrar of Companies of the Cayman Islands» sous le numéro WK-29764

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «European Media Holding III S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les parts sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.



- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A et un gérant B. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un Gérant B ou par la signature de tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

- **Art. 13.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

- **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.



Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- 2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
- 3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles a cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

 FRIENDS OF INNOVA/5 L.P.
 12.500 Parts sociales

 Total
 12.500 Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de cinq. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Quentin de Neve de Roden, né le 27 mai 1975 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Chafaï Baihat, né le 8 juin 1983 à Forbach (France), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Gérants B:

- Monsieur Iain Haggis, né le 9 décembre 1961 à Epsom (Angleterre), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35 th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;
- Monsieur Krzysztof Krawczyk, né le 8 décembre 1975 à Varsovie (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35 th floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un gérant B.

2. Le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 27 novembre 2013. LAC/2013/53743. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013167324/325.

(130204526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Kauri Cab Arminius, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.585.

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - La société à responsabilité limitée «KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.583,

détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales.

2. - La société à responsabilité limitée «Arminius Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 107.694,

détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Toutes deux ici représentées aux fins des présentes par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 octobre 2013, lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée "KAURI CAB ARMINIUS" (numéro d'identité 2007 24 45 059), avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.585, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2297 du 13 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2012, publié au Mémorial C, numéro 665 du 13 mars 2012,

requièrent le notaire instrumentant d'acter:

- a) qu'elles décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour;
- b) qu'elles décident de nommer comme liquidateur la société de droit chypriote «YOTISOL ENTERPRISES LIMITED», ayant son siège social à Florinis, 7, Greg Tower, 6 th Floor, P.C. 1065, Nicosie, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 191130;
 - c) qu'elles déterminent les pouvoirs du liquidateur comme suit:
- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
 - le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;
- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.
- d) qu'elles décident de nommer comme commissaire-vérificateur la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l.", avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.354.



e) qu'elles accordent décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROSSARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4307. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 25 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013167960/57.

(130203487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Jost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181615/10.

(130221151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Knight Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 158.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181619/10.

(130221845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Remifin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 54.568.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pour: REMIFIN S.A. Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013182870/15.

(130222247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck